



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE
TREIZIEME REUNION (APIRG/13)
(Sal, Cap Vert, 25-29 juin 2001)

Point 7 de l'ordre du jour : Coordination interrégionale

7.1 Recherche et Sauvetage en Espagne

(Note présentée par l'Espagne)

SOMMAIRE

La présente note traite de l'organisation des services SAR en Espagne, des accords internationaux en matière SAR et de certaines restrictions liées aux opérations SAR.

1. INTRODUCTION

Afin de lever des doutes sur l'organisation des services SAR espagnols et des relations avec les Etats voisins tel qu'il est apparu dans des anciennes notes de travail présentées aux réunions de la région AFI, l'objet du présent compte rendu est de clarifier la situation.

2. Organisation SAR

a. L'organisme de tutelle

En Espagne, le RCC et les moyens correspondants relèvent de l'Armée de l'air espagnole.

b. L'Organisation régionale

Même si l'Armée de l'air espagnole a commencé à effectuer des missions SAR depuis la seconde guerre mondiale, ce n'est qu'en 1955 que les services SAR ont effectivement été créés en Espagne.

Actuellement, le siège des services SAR est situé à la Base aérienne Cuarto Vientos (Madrid) et les services Recherches et sauvetages relèvent de la FIR espagnole.

- S** Le RCC Baleares avec l'Escadron 801, dessert la FIR Barcelona avec 5 hélicoptères PUMA et 5 aéronefs CASA C-215 rompus aux activités SAR.
- S** Le RCC Canarias avec l'Escadron 802, dessert la FIR Canarias avec 4 hélicoptères Superpuma et 3 avions Fokker-27 (opérations maritimes), Version SAR.

APIRG/13-WP/26

- S** Le RCC Madrid avec l'Escadron 803, dessert la FIR Madrid avec 6 hélicoptères Superpuma et 3 avions Casa C-212, spécialisés dans les opérations SAR.
- S** D'autres équipements volants jouent un rôle secondaire en matière SAR.
- S** La SASEMAR, une entreprise publique chargée des opérations SAR en zone maritime dispose des moyens et de d'autres hélicoptères (S-61) déployés le long de la côte espagnole.

La Police, la Croix rouge et la protection civile effectuent des patrouilles de surface:

SIEGE SAR

RCC BALEARES
FIR BARCELONA

RCC CANARIAS
FIR CANARIAS

RCC MADRID
FIR MADRID

ESCADRON 801

ESCADRON 802

ESCADRON 803

3. ACCORDS SAR CONCLUS AVEC LES PAYS VOISINS

En 1968, l'Espagne et le Sénégal ont signé un accord SAR, et depuis lors ces deux pays entretiennent des relations bilatérales. Ce n'est qu'en 1999 que des réunions ont commencé à se tenir régulièrement et il est prévu qu'un exercice conjoint s'effectuera en 2001 à Dakar avec le concours du RCC Dakar et les moyens mis à disposition par la FIR CANARIAS. Les représentants des services SAR des pays voisins tels que le Cap Vert, la Mauritanie et la Gambie etc. seront également invités en tant qu'observateurs.

En 1972, un accord de coopération tripartite en matière SAR en Méditerranée a été signé entre la France, l'Italie et l'Espagne. Dénommé SARMED/OCC, cet accord a permis d'assurer la coordination et la coopération dans les domaines SAR jusqu'à ce jour. Des séminaires et des exercices annuels ont lieu par rotation dans les trois pays.

Au cours des années écoulées, les services SAR espagnols ont redoublé d'efforts pour renforcer les liens avec les pays voisins.

En 1993, l'accord SAREP SAR a été signé entre le Portugal et l'Espagne. Aux termes de cet accord, un exercice annuel appelé MORSA est effectué soit à Lisbonne, soit dans la FIR Canarias. Il est également procédé annuellement à des échanges d'équipages.

En l'an 2000, l'Espagne et le Maroc ont conclu un accord SAR en vertu duquel se déroulent annuellement des manoeuvres et des échanges entre les deux pays.

Par ailleurs, toujours en 2000, un accord SAR a été signé avec le Cap Vert, dans l'espoir que les représentants de ce pays prendront part à l'exercice de Dakar en tant qu'observateurs, ce qui permettra de renforcer les relations SAR existant entre nos pays respectifs.

Enfin, un accord SAR est en cours de négociation entre l'Espagne et la Mauritanie, qui viendra consolider l'accord SAR conclu avec le Sénégal et offrira plus d'installations/équipements dans le cadre d'opérations SAR entre les RCC de Canarias et Dakar. L'on a enregistré quelque retard dans la conclusion de l'accord précité. Ainsi, nous exhortons les autorités SAR mauritaniennes d'accélérer les choses dans l'intérêt des opérations SAR.

L'Espagne dispose d'un Centre de Contrôle Mission COSPAS-SARSAT (MCC) à Maspalomas (Gran Canaria) d'une couverture de 3000 kms, allant de l'Europe australe jusqu'au pays de l'Afrique occidentale. Ce centre MCC organise des réunions annuelles en vue d'une meilleure coordination entre les pays participants.

Le MCC espagnol travaille au même moment que le SPOC espagnol.

En guise de conclusion, il y a lieu de préciser que les services SAR espagnols ont conclu des accords SAR avec les pays voisins, à l'exception de l'Algérie et de la Mauritanie malgré les efforts opiniâtres déployés par l'Espagne. Ces accords portent sur les exercices et la tenue de réunions sur une base régulière et permettent une coordination effective des opérations SAR dans toutes les zones que l'OACI a assignées à l'Espagne ainsi que dans les zones avoisinantes.

Suite à donner par la réunion.

La réunion est invitée :

- a) à examiner les informations et les données contenues dans la présente note;
- b) à poursuivre l'extension du SARSAT-COSPAS à l'appui des initiatives de MCC de l'Espagne;
- c) à persuader les pays qui éprouvent encore quelques réticences, à conclure des accords SAR avec les Etats voisins.

ANNEXE

- A.** Présentation des services SAR espagnols.